

La dématérialisation des bordereaux

Objet de la présente fiche

La fiche vise à présenter le processus de la dématérialisation des bordereaux de mandats et de titres permettant d'arriver au processus de dématérialisation totale entre l'hôpital et le comptable public.

Objet de la présente fiche

La signature électronique des bordereaux de titres et de mandats dans les EPS doit être mise en place en intégrant les particularités organisationnelles et informatiques des établissements.

La dématérialisation des bordereaux de titres et de mandats

Cette dernière étape permet de dématérialiser l'ensemble des documents de la chaîne de la dépense et de la recette adressés au comptable public (le mandat, les PJ et le bordereau signé).

Elle suppose de recourir à une signature électronique appuyée sur un certificat électronique qui peut être délivré gratuitement par la DGFIP (procédure manuelle destiné en principe aux petits établissements) ou en recourant à un parapheur électronique proposé par un prestataire informatique.

Au terme de cette opération, les flux sont déposés sur le portail de la DGFIP ou lui sont adressés automatiquement par un tiers de télétransmission.

A l'issue de ses contrôles, le guichet XML de la DGFIP intègre les bordereaux dans Hélios ou les rejette en cas d'anomalie.

Il informe l'ordonnateur en délivrant un accusé de réception qui précise en cas de rejet la première anomalie identifiée.

Ces accusés de réception sont à récupérer sur le portail de la DGFIP ou peuvent être routés automatiquement vers le logiciel comptable de l'ordonnateur par un tiers de télétransmission.

	MISSION DE DEPLOIEMENT DE LA DEMATERIALISATION		Mise à jour 15/12/2013
Référence : P6	Domaine : Projet	Titre : La dématérialisation des bordereaux	
<i>Annexes : N/A</i>			

La signature électronique

La signature électronique permet de parvenir à une dématérialisation complète des échanges avec la DGFIP par la dématérialisation des bordereaux de titres de recette et de mandats de dépense.

La mise en œuvre de ce dispositif s'accompagne souvent d'une réflexion sur l'organisation des délégations de signature au sein de l'établissement..

L'outil de signature électronique peut être utilisé pour la validation juridique d'autres documents comme les délibérations (ACTES) ou les bons de commande

- Le certificat et la signature électroniques proposés par la DGFIP

Pour résumer, l'opération de signature électronique est constituée par l'apposition d'un certificat électronique via un outil de signature sur des bordereaux de titres de recette ou de mandats de dépense.

La DGFIP offre à titre gratuit un certificat aux collectivités, établissements publics locaux et établissements publics de santé.

Ce certificat est réservé à la signature électronique des fichiers PES aller en recette et en dépense à destination de l'application Hélios. Il est destiné aux ordonnateurs et à leurs représentants dûment habilités pour signer les bordereaux de titres et/ou de mandats.

Si l'ordonnateur a donné délégation à plusieurs personnes pour la signature des bordereaux, chaque personne doit détenir un certificat électronique de signature à son nom propre.

Un guide de délivrance et de gestion du certificat électronique de signature de la DGFIP peut être obtenu auprès du comptable ou du correspondant dématérialisation.

L'opération de signature électronique s'effectue par un outil de signature, soit l'outil de signature gratuit intégré à l'application XéMélios de la DGFIP, soit l'outil de signature librement choisi par les établissements.

L'utilisation de l'outil de signature de Xémélios nécessite une organisation très rigoureuse dans la gestion des fichiers. La signature s'effectue en général bordereau par bordereau et manuellement..

Cette signature électronique des fichiers PES aller recette et dépense permet la dématérialisation des bordereaux de titres et de mandats sur la base de la convention cadre nationale.

- La signature électronique outillée avec un parapheur électronique

Ce dispositif technique proposé par les prestataires offre des fonctionnalités beaucoup plus complètes que la simple signature des bordereaux.

Il est directement alimenté par le logiciel comptable lors de la validation des bordereaux qui apparaissent ensuite automatiquement dans le parapheur. Si les titres sont émis par le logiciel de facturation, il convient d'assurer une passerelle analogue avec le parapheur.



MISSION DE DEPLOIEMENT DE LA DEMATERIALISATION

Mise à jour
15/12/2013

Référence : **P6**

Domaine : **Projet**

Titre : **La dématérialisation des bordereaux**

Annexes : N/A

Il est connecté sur le tiers de télétransmission pour assurer un envoi automatique des flux à la DGFIP après la validation des bordereaux.

Il permet une validation unitaire ou par lot des bordereaux et donne accès à l'ensemble des pièces dématérialisées intégrées au logiciel comptable qui permettent la validation des mandats et des titres (factures, marchés, délibérations ...). Cette fonctionnalité doit être reprise avec le logiciel de facturation s'il est utilisé pour émettre les titres.

Il peut être utilisé à distance à partir de l'ordinateur du titulaire de la délégation de signature.